

Secrétariat :

DEAL Réunion

Manuella CADET - Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU MODIFICATIF

Version du 06/02/2019

Séance plénière du 17 octobre 2018

Lieu : Salle du conseil - Territoire de la Côte Ouest

Introduction par Mme ARDON, vice-présidente :

En l'absence de Monsieur le président, Mme ARDON préside la séance.

1 – CONSTAT DU QUORUM, VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2018 ET PRÉSENTATION DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU

Ouverture de la séance après l'obtention du quorum à 09h20 (35 membres sur 52). Voir liste de présence en annexe.

Annonce est faite en séance de la délibération de la commission permanente du conseil régional du 12/06/2018 : M. Bachil Valy et Mme Denise Hoarau représenteront le Conseil régional au conseil d'administration de l'Office de l'eau.

Le CEB adopte à l'unanimité le compte rendu du 27 juin 2018.

2 – PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

La présentation est faite par Mme Claudette GRONDIN, vice-Présidente du Département déléguée à l'environnement. Elle rappelle que l'eau et la biodiversité sont deux thématiques fortes au sein du territoire qui comporte des sites exceptionnels et des paysages remarquables. Mais ces espaces sont menacés et les actions doivent être coordonnées pour freiner la dégradation de nos milieux. Le Département est propriétaire d'une grande partie des milieux naturels du territoire et reste compétent pour intervenir : Espaces Naturels Sensibles (ENS), par exemple. Depuis 1991, il existe une taxe départementale affectée entièrement à la gestion des ENS. Plusieurs travaux sont mis en œuvre pour préserver les habitats dégradés, dont 90 % consistent à prévenir, limiter ou réparer et 10 % utilisés pour les espèces rares et la restauration suite à un incendie ou un cyclone.

Une brigade a été mise en place qui surveille les propriétés du département, notamment contre les risques d'incendie et pour le ramassage des déchets (problème des rats et des chiens errants).

Les milieux sont aménagés pour tous et avec le but de faire émerger des comportements plus respectueux et en impliquant le plus grand nombre y compris les personnes porteuses d'handicap. De plus, une dotation transport est prévue pour les scolaires leur permettant d'aller sur les sites et de découvrir les espèces et espaces naturels.

Le département organise de nombreuses manifestations accessibles à tous (week-end nature, fête nature...) et des animations dans les établissements scolaires.

Le département travaille avec de nombreux acteurs (Office National des Forêts, associations, Réserves Naturelles Nationales, Parc National de la Réunion, Conservatoire du littoral). Cette action représente actuellement 270 emplois permanents et 500 ouvriers en insertion par an affectés sur les espaces naturels.

Il est nécessaire de développer une synergie pour mener à bien les projets collectifs, améliorer la gouvernance de la biodiversité sur le territoire, clarifier les rôles et coordonner les efforts. Il est important de travailler ensemble notamment pour approfondir les connaissances dans tous les milieux et pour le renforcement des polices de l'environnement.

Pour conclure, il est opportun de mettre en place une gouvernance pour la biodiversité au sein du territoire avec le partenariat des collectivités et de l'État.

3 – PRÉSENTATION DU PROJET D'UNE AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ PAR L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, LA RÉGION RÉUNION ET L'ÉTAT

Au téléphone depuis Paris, M. Jean-Jacques POURTEAU, délégué Outre-mer de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) présente l'avancement de la création de l'agence régionale de la biodiversité de La Réunion (ARB).

Il rappelle que la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité et des paysages donne la possibilité de mettre en place des ARB, et que le Conseil régional de La Réunion a manifesté son intérêt pour en créer une. Une déclaration d'intention entre l'AFB et la Région Réunion a été signée en juin 2018. La Région travaille sur la finalisation de la convention de préfiguration, le programme de l'ARB et les financements. La biodiversité peut générer également de l'économie via l'emploi, la recherche et peut être à l'origine d'une préfiguration d'une vraie dynamique régionale. L'ARB aura un rayonnement régional et représentera la politique de la France dans la zone. Une consultation du public devrait être organisée pour avoir les attentes de réunionnais. A l'heure actuelle, aucun calendrier précis n'est établi mais l'année 2019 sera dense concernant ce sujet.

Interrogé sur l'annonce faite de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB, M. POURTEAU indique qu'il s'agit d'un projet de loi qui n'est pas encore précisé mais la fusion devrait avoir lieu en 2020. Dans les Outre-Mer, les brigades nature sont un exemple de ce qui peut se faire sur le terrain. Le projet de fusion est en cours de mûrissement. En outre, l'AFB a pour ambition de renforcer sa présence dans les Outre-Mer, notamment au sein des effectifs de l'ONCFS déjà en poste.

M. POURTEAU revient sur la préfiguration de l'ARB et rappelle que les associations sont des acteurs de premier ordre sur le territoire local. Pendant la préfiguration de l'instance, il faudra prendre en compte les propositions et attentes des associations. Elles connaissent la population et les problématiques du terrain. La mise en place de l'ARB se fera en sollicitant l'ensemble des acteurs y compris les associations. Il insiste en ajoutant que l'ARB pourra être le guichet pour le financement de projets portés par les associations.

Mme GRONDIN s'interroge sur l'architecture future de la structure qui n'est pas encore définie. Plusieurs institutions existent déjà sur les problématiques et cela risque de créer des chevauchements de missions. Le CEB est une institution efficace et pourquoi créer une institution supplémentaire.

M. POURTEAU rappelle que le CEB est une instance consultative qui aura un rôle de premier plan à jouer dans l'ARB. Les interactions entre les deux instances seront fortes et leur articulation devra être précisée de façon sereine. Les structures locales comme le Département et la Région doivent être au cœur du dispositif. Souhaitons que notre intelligence collective saura faire la meilleure organisation collective.

M. LEGER (SEOR) demande quel est l'avancement des appels à projets de l'AFB.

M. POURTEAU indique que les lauréats ont été désignés et informés récemment par courrier. A l'heure actuelle,

on peut dire que 130 projets lauréats ont été acceptés pour un budget de 14 millions d'euros. Par conséquent, des demandeurs n'auront pas gain de cause, mais il est possible que certains bons projets soient suivis pour leur apporter un financement par un autre moyen ou pour les aider à en trouver.

4 – Orientations du nouveau Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) 2019-2022 au vu du bilan réalisé

Lors de la séance précédente, la méthode de mise en œuvre du bilan et de la révision du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) avait été présentée.

Une enquête rapide de « concernement » transmise aux membres du CEB et du GEIR (groupe espèces invasives de La Réunion) avait été transmise à l'issue de cette première présentation. Le taux de réponse des membres du CEB est resté faible (7, contre 14 pour le GEIR), mais a indiqué une forte préoccupation sur le sujet des espèces invasives, faune comme flore, et l'invitation à utiliser des moyens de communication très variés pour toucher tous les publics. Les personnes ayant répondu se sont déclarées très majoritairement prêtes à participer à des chantiers de lutte citoyens.

Le projet de bilan du POLI 2014-2017 a été transmis en document de préparation de la présente séance, en format détaillé, et en format synthétique faisant ressortir les réussites et les obstacles constatés, ainsi que les recommandations tirées de ces constats, pour l'élaboration du POLI 3 (2019-2022).

Les grands principes du POLI 3 sont présentés en séance. Axe 1 : prévenir les nouvelles invasions, Axe 2 : Lutter pour préserver les milieux naturels et espèces prioritaires Axe 3 : Innover et échanger pour l'améliorer l'action durablement. Axe transversal : conditions de bonne réalisation.

La déclinaison de chaque axe en domaines d'action est rapidement présentée, illustrée par des exemples concrets d'actions qui seront menées au titre des POLI 3. La liste complète des actions du POLI 3 est encore en cours de travail, en lien avec les acteurs.

Un focus est présenté sur les modalités d'animation imaginées pour ce nouveau plan opérationnel. Chaque action concrète sera animée au plus près des opérateurs, tandis que l'animation globale du plan opérationnel sera portée par la DEAL, épaulée par le comité de pilotage technique (COPIL POLI).

Il est précisé que le plan opérationnel de lutte contre les invasives est un document opérationnel, non prévu par les textes. C'est un choix local de s'organiser collectivement pour mettre en œuvre de manière efficace la stratégie réunionnaise en matière de gestion de l'impact des espèces exotiques envahissantes. A ce titre, il n'y a pas circuit de validation formelle du document, mais une large appropriation est nécessaire à sa mise en œuvre.

M. LEGER (SEOR) pense que dans l'axe 1, un volet répression fait défaut. Selon lui, le contrôle aux frontières doit être plus exigeant.

De plus, des actions « coup de poing » sont menées par les associations de façon ponctuelle pour sauver une plante rare menacée par des espèces invasives. Il serait important de coordonner les différentes actions afin de les rendre efficaces. Enfin, il semblerait qu'on manque de moyens à mobiliser.

Mme BRACCO (DEAL) indique que vu le nombre d'opération d'urgence à réaliser, ce qui est aujourd'hui en cours est de définir collectivement les espaces prioritaires à préserver des invasives. Des renforcement de population des espèces menacées pourront y être menées. Le POLI se concentre sur les actions incontournables mais il est toujours possible d'en faire plus.

Concernant la répression, des efforts ont été faits mais il existe en effet encore des importations illégales par la voie passagers, ainsi que des introductions involontaires. Concernant les moyens, le précédent POLI avait fait un état prévisionnel des moyens nécessaires, ces moyens ont été mis en place et mobilisés : le financement ne semble pas avoir été le principal facteur limitant des 4 dernières années.

Mme ARDON estime qu'il faut continuer à réclamer au niveau national une réglementation. Elle demande des recommandations fermes contre ces espèces envahissantes, et propose d'établir la motion suivante :

Le CEB souhaite la mobilisation de tous les acteurs (politiques, économiques et société civile) de La Réunion autour de quatre priorités :

1. prévention dont un renforcement de la réglementation et de son application ;
2. Ipriorisation de la lutte sur des espaces définis collectivement ;
3. poursuivre l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'action ;
4. Veiller à la cohérence entre le POLI et les autres démarches .

Le CEB adopte la structure du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) 2019-2022 en 4 axes et approuve cette motion à l'unanimité.

5 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

5-1 Bilan à mi-parcours du programme de mesures 2016-2021

La synthèse de la mise en œuvre à mi parcours du programme de mesure est présentée en séance, par territoire et par thématique. Il est précisé que ce bilan sera adressé à la commission européenne.

M. TROADEC, en tant que personne qualifiée, demande s'il est possible de reconsidérer certains plans d'actions (ex. inondations et PAPI Hermitage) dans le contexte de bilan à mi-parcours.

M. MAUGARD souligne le fait que les mesures concernant les milieux aquatiques soient peu réalisées. Il indique qu'il s'abstiendra de voter pour ces raisons.

M. TROADEC, Vie Océane, SEOR et RNNESP s'abstiennent également.

Le CEB valide les points suivants :

- synthèse de la mise en œuvre à mi-parcours du programme de mesures 2016-2021
- aucune mesure supplémentaire proposée

Le CEB adopte à la majorité la synthèse de la mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 et la décision de ne pas proposer de mesure supplémentaire (5 abstentions).

5-2 Avancement de l'élaboration de l'état des lieux 2019 en vue du prochain SDAGE 2022-2027 – Office de l'eau

L'état des lieux permet d'établir le diagnostic du bassin réunionnais pour l'eau et les milieux aquatiques dans la perspective de l'élaboration du SDAGE 2022-2027, avec 6 volets à ce diagnostic : description de chaque masse d'eau ; évaluation de la qualité et de l'état de chaque masse d'eau ; analyse des pressions et des impacts sur chaque masse d'eau ; évaluation des usages et de l'état de chaque masse d'eau à l'horizon 2027, étude socio économique ; étude du prix et du financement de l'eau. Ce point d'information permet le partage des échanges avec les acteurs de bassin.

Ces différents travaux sont en cours. L'exercice présenté aujourd'hui, l'évaluation de la qualité et de l'état des masses d'eau, doit être validé avant le 17 décembre 2019.

Dans le but de partager et de construire ensemble l'état des lieux, un moment particulier de validation est programmé pour juin 2019.

Les suites à venir sont :

- partage des analyses
- échanges au sein du secrétariat technique de bassin (DEAL/Office de l'eau)
- affiner la question sur les plans d'eau
- échanges dans les instances telles que les Commissions Locales de l'Eau (CLE), la CINOR (EPCI qui ne possède pas encore de CLE), la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN),
- échanges dans des ateliers techniques spécifiques

Lors des échanges, les membres s'interrogent sur la présence des molécules Tributylétain cation et Benzo(a)pyrène dans des lieux inaccessibles par la route (Rivière du Mât et bras des Lianes). L'Office de l'eau précise que ces molécules sont dites « ubiquistes », c'est à dire qu'elles sont présentes partout, bien qu'issues principalement de l'industrie ou de la combustion fossile. On n'arrive donc pas à trouver une source de pollution. Cette particularité complexifie la mise en place d'actions pour traiter le problème.

Au regard des premiers résultats, la problématique de l'intrusion saline persiste. De la même façon, les premiers éléments de l'état écologique montrent une dégradation de la situation même si ces résultats sont à mesurer du fait de l'amélioration des connaissances qui permet une analyse plus fine.

Plusieurs membres (Fédération de Pêche, Réserve Naturelle de l'Etang de Saint Paul, SEOR, Réserve Naturelle Marine de La Réunion) font part de leur souhait de faire beaucoup plus pour la qualité des eaux : En effet, on a eu des reports de la date d'atteinte du bon état de 2015 à 2021, et un report aura probablement lieu de 2021 à 2027. Il serait souhaitable que cette prise de conscience se fasse à tous les niveaux de décision.

Mme la vice-présidente rappelle que chacun peut faire appel au CEB pour avoir de plus amples informations et conclut que l'engagement doit être collectif, pour mettre en commun toutes les forces vives.

5-3 Validation des questions importantes identifiées pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et le plan de gestion des risques inondation (PGRI) 2022-2027, soumises à la consultation du public, et proposition d'un communiqué de presse

La mise à disposition des « questions importantes » pour retrouver ou préserver le bon état des eaux à La Réunion auprès du public aura lieu pendant une période de 6 mois du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Elle se déroulera en même temps que la consultation de la directive inondation. Cette consultation est simultanée dans tous les bassins métropolitains et ultramarins, dans un souci de lisibilité.

La mise à disposition des documents est réalisée sous la responsabilité de la DEAL :

- questions importantes sous forme d'un questionnaire en ligne ;
- calendrier et programme de travail pour la révision du SDAGE ;
- calendrier et programme de travail pour la mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation ;
- l'addendum de l'évaluation préliminaire des risques inondation (EPRI) et liste des territoires à risque important d'inondation (TRI).

L'avis des collectivités aura lieu pendant 4 mois à compter du 02 novembre 2018.

Le public disposera de 6 mois pour répondre. Le questionnaire sera mis à disposition via le site internet du CEB : <http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>

Les documents seront également disponibles à l'Office de l'eau à Saint-Denis et à la DEAL, antenne sud, à Saint-Pierre (un ordinateur sera à disposition du public).

Une synthèse finale des avis sera présentée au Comité de l'Eau et de la Biodiversité à la fin de cette consultation.

Lors de la séance, et après de nombreux échanges, les membres n'ont pas souhaité se prononcer sur le questionnaire jugé trop long et trop technique pour le public. La vice-présidente mandate alors un groupe de travail pour achever le questionnaire avant le 2 novembre 2018, avec la mission suivante : 1) Limiter les questions à environ 20 ou 30 maximum ; 2) la méthode principale de diffusion sera Internet, mais amélioré par un dispositif de communication et incitation à aller vers ce questionnaire (ex. émissions radio) et un réseau d'animation qui aide aux réponses sur un ordinateur. 3) conserver le principe du questionnaire à 3 niveaux : présenter le thème, question fermée pour poser la problématique, question ouverte pour permettre des suggestions par la personne qui répond au questionnaire.

Le CEB adopte à l'unanimité le mandat donné au groupe de travail d'achever le questionnaire qui sera mis à disposition du public.

Le CEB adopte à l'unanimité le calendrier et le programme de travail en vue de l'élaboration du prochain SDAGE.

Le CEB adopte à l'unanimité le calendrier et le programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation.

M. TROADEC fait remarquer qu'il arrive trop fréquemment que malgré les plans d'action (par exemple le Plan d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) réalisé à l'Ermitage) des projets voient le jour alors qu'ils vont à l'encontre du but recherché. Autres exemples : la ravine Joyeuse, l'urbanisation de la voie cannière, ou encore un projet d'hôtel dans une zone forestière. Comment prendre en compte ces distorsions dans le SDAGE ou les autres documents de planification ?

M. SAINT ALME (TCO) invite M. TROADEC à le rencontrer pour voir avec précisions comment améliorer les choses en ce qui concerne le TCO.

Le CEB adopte à la majorité l'addendum de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI), la liste des 6 territoires à risque important (TRI) pour La Réunion (1 contre et 1 abstention).

Cette première consultation du public sur la révision du SDAGE et le PGRI sera portée par une opération de communication mise en place par le secrétariat du CEB. Un plan de communication a été établi avec une société de communication afin de toucher le plus grand nombre. Elle se concrétisera par des émissions radios, télévision comme « Loca'terre », etc. Ainsi, pour lancer cette campagne, le CEB établit un communiqué de presse. Le communiqué est lu en séance, et amendé.

Le CEB adopte à l'unanimité le communiqué de presse.

6 – Modification du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau

Au regard du sous-engagement du programme d'aides et afin d'optimiser la programmation des actions et travaux du bassin dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il a été présenté en séance les orientations

d'évolution possible du Programme pluriannuel d'intervention 2016-2021.

Le CEB adopte à la majorité les modifications du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau (1 contre et 1 abstention).

7 – Points divers

Les points d'information concernant les ateliers Plan eau DOM du 17 septembre et les Rencontres et Ateliers sur la Biodiversité Outre-Mer (RABOM) qui ont eu lieu les 18 et 19 septembre 2018 à Paris, ainsi que le plan Biodiversité ne sont pas abordés au vu de l'heure tardive, ils seront abordés au prochain CEB.

Le prochain CEB se tiendra le mercredi 30 janvier 2019.

La séance est levée à 13h10.

Annexe : liste de présence

Membres	Invités
Mme Laurence MONDON, conseil départemental	M. Emmanuel AUBOURG, EDF
Mme Claudette GRONDIN, conseil départemental	M. Axel HOAREAU, CCEE
Mme Juliette MASSON, commune de Bras-Panon	M. Gilbert SAM-YIN-YANG, office de l'eau
M. Jean Christophe ESPERANCE, commune de La Possession	M. Faïcal BADAT, office de l'eau
M. Guy SAINT-ALME, TCO	M. Johann LEBON, office de l'eau
M. Jacquet HOARAU, CASUD	M. Guillaume CHARLAT, conseil départemental
Mme Chantal MERCREDI, ADEIC 974	M. Olivier ODON, conseil régional
Mme Florence MALET, VEOLIA	Mme Caroline GLOANEC, chambre d'agriculture
Mme Marie LACOSTE, CBNM	Mme Stéphanie REHAULT, DEAL/SPRINR
Mme Bernadette ARDON, SREPEN	Mme Sandrine GILSON, conseil départemental/DAEE
M. Christian LEGER, SEOR	M. Jean-Louis LEBON, TCO/GEMAPI
Mme Florence TRENTIN, vie océane	M. Bertrand AUNAY, BRGM
M. Jean-François ALLIN, EDF	M. Nicolas ROUYER, DEAL/SEB
M. Jean-Paul MAUGARD, FDAAPPMA	M. Jean-Yves Peseux, DEAL/SEB
Mme Juliana BEAUDRON, fédération de chasse	Mme Isabelle BRACCO, DEAL/SEB
Mme Karine POTHIN, RNNMR	Mme Manuella CADET, DEAL/SEB
M. Pascal HOARAU, RNESP	Mme Cécile LEPAN, DEAL/SEB
M. Ivan MARTIN, DEAL	M. Grégoire de SAINT-ROMAIN, DEAL/SEB
M. Christophe CASTANIER, DAAF	Mme Colline SCHARTZ, DEAL/SEB
M. Jean-Claude DENYS, ARSOI	
M. Nicolas MARIEL, DMSOI	
M. Benoît LEQUETTE, Parc National de La Réunion	
Mme Magali DUVAL, IFREMER	
Mme Catherine LATREILLE, conservatoire du littoral	
M. Patrick PAYET, AFB	
M. Frédéric ROZET, ONCFS	
Mme Coralie ROMANN, ONF	
M. Jean Lambert JOIN, hydrogéologue	

Membres	Invités
M. Roland TROADEC	
M. Eric CHATEAUMINOIS	
Mme Sonia RIBES	
M. Mathieu ROUGET	

Membres excusés ayant donné un pouvoir	
M. Patrick MALET, Conseil départemental	
M. Serge HOAREAU, Conseil départemental	
M. Claude CLERGUE, Ecologie Réunion	